

1

(N^o 222.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 8 MAI 1837.

~~~~~

*RAPPORT fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission des Naturalisations, sur la demande du sieur Baetsen.*

---

**GRANDE NATURALISATION.**

Le sieur Amand Baetsen, tanneur et boutiquier, domicilié à Horst, province de Limbourg, demande la grande naturalisation.

Il est âgé de 37 ans; né à Boxmer province du Brabant septentrional, il habite la commune de Horst depuis 1806. Il s'est marié avec une femme belge dont il a un enfant. Depuis treize ans il préside le bureau de bienfaisance de la commune où il jouit de l'estime de ses concitoyens.

Ses titres à l'obtention de la grande naturalisation consistent en ce qu'il déclare avoir ignoré la disposition de l'art. 133 de la Constitution.

La Chambre aura à examiner si la disposition de l'art. 16 de la loi du 27 septembre 1835 lui est applicable; en d'autres termes, si, au moyen de la simple allégation d'ignorance de la loi constitutionnelle, il justifie suffisamment que c'est par des causes indépendantes de sa volonté qu'il n'a pas rempli la formalité prescrite par l'art. 133 de la Constitution.

*Le Président rapporteur,*

**FALLON, ISID.**

---